

ASSEMBLEE NATIONALE

19 novembre 2004

COHÉSION SOCIALE - (n° 1911)

AMENDEMENT

N° 162

présenté par

Mme de PANAFIEU, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 44

A la fin du dernier alinéa du 2° du I de cet article, substituer aux mots :

« le décret visé à l'article 17 »,

le mot :

« décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.